

Réunion du Comité ministériel Canada-Mexique

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dirigeait la délégation canadienne lors de la Cinquième réunion du Comité ministériel Canada-Mexique, qui se tenait à Ottawa les 1^{er} et 2 novembre 1983. La délégation canadienne comptait parmi ses membres : M. Jean Chrétien, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Eugene Whelan, ministre de l'Agriculture et M. Gerald Regan, ministre d'État au commerce international.

Durant ces deux jours, les ministres et hauts fonctionnaires canadiens se sont entretenus avec leurs homologues mexicains de diverses questions bilatérales et multilatérales d'intérêt mutuel, y compris des développements politiques survenus dans leur région respective et dans l'hémisphère, de la situation économique et financière internationale, ainsi que des questions énergétiques, commerciales et agro-alimentaires.

Les ministres ont noté que notre commerce bilatéral continuait d'offrir d'importantes possibilités d'accroissement du volume de nos échanges, et ont réaffirmé la priorité que chaque partie donne à cet objectif. Les deux pays désirent vivement relever le niveau effectif de leurs échanges, surtout en ce qui concerne les exportations non pétrolières du Mexique au Canada. La capacité importatrice du Mexique sera renforcée par une

augmentation du volume de ses exportations non pétrolières. Les deux délégations ont convenu de coopérer pour résister aux tendances protectionnistes sur les marchés mondiaux, particulièrement en ce qui concerne les mesures qui risquent d'annuler l'avantage comparatif inhérent à l'utilisation de ressources naturelles abondantes.

Les ministres ont rappelé la longue tradition de coopération bilatérale et de commerce entre le Canada et le Mexique dans le domaine agro-alimentaire. Pour ce qui touche le commerce du cheptel et des produits de l'élevage, ils ont convenu que des représentants des deux pays établiraient immédiatement des contacts pour discuter du prix, de la qualité, de la quantité et d'autres conditions relatives à l'achat de génisses, et que ces discussions se dérouleraient dans le cadre d'un programme de coopération technique.

La réunion de 1983 était la cinquième depuis la création du Comité ministériel Canada-Mexique, en 1968, et la troisième à se tenir à Ottawa. Le Comité, devenu un mécanisme important, dans les domaines économique et politique, porte les préoccupations de chaque partenaire à l'attention de l'autre, et ceci, dans leur intérêt réciproque.

La prochaine réunion du Comité ministériel mixte se tiendra au Mexique en 1985.



De gauche à droite : M. Jose Andres de Uteyza, ambassadeur du Mexique au Canada, M. Bernard Sepuveda, secrétaire des Affaires extérieures du Mexique, M. Eugene Whelan, ministre de l'agriculture du Canada, M. Hector Hernandez, secrétaire mexicain et M. Gerald Regan, ministre d'État au commerce international, portent un toast lors de la signature d'un accord concernant la fourniture et l'achat de produits agricoles.

L'admission au Canada d'entrepreneurs immigrants

M. John Roberts, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a rendu publiques de nouvelles mesures en vue de promouvoir l'admission au Canada d'entrepreneurs comme immigrants. Les mesures entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1984.

« Nous recherchons, a dit le ministre, des immigrants capables de mettre sur pied des entreprises qui, non seulement, apporteront au Canada de nouvelles compétences et de nouveaux produits mais créeront des emplois et un climat favorable aux investissements. Ces mesures ont été élaborées avec les provinces afin de s'assurer que le programme est assez souple pour appuyer et mettre en valeur les plans provinciaux de développement régional. »

Les nouvelles dispositions concernent le traitement prioritaire des demandes de la part d'entrepreneurs, l'affectation dans les principaux « pays sources » d'agents spécialement formés dans l'organisation d'entreprises, et l'admission temporaire (pour une période de deux ans) de requérants très qualifiés dont l'entreprise n'est pas encore parfaitement organisée.

Les personnes admises temporairement sur la base des deux ans seront étroitement suivies et la province concernée sera consultée avant que les formalités d'immigration ne soient complétées. Les requérants qui s'engagent fermement à fonder une entreprise créatrice d'emplois pour les Canadiens continueront d'être admis comme résidents permanents. Le counselling, la sélection et le traitement des demandes de la part de gens d'affaires seront effectués sur une base prioritaire, immédiatement après les demandes rangées dans la catégorie « famille » et dans la catégorie « réfugiés ».

« Pour être acceptés, a précisé M. Roberts, les entrepreneurs devront posséder un capital suffisant pour lancer une entreprise ; cependant, le fait de posséder de l'argent n'assurera pas à lui seul la délivrance d'un visa. Les principaux points pris en considération dans le cas de ces immigrants seront le fait qu'ils puissent s'occuper personnellement d'entreprises créatrices d'emplois pour les Canadiens, et le fait qu'ils aient de l'expérience dans le domaine des affaires et celui de la gestion. »

Bien que le programme s'applique à tous les pays, l'Allemagne de l'Ouest, Hong Kong, la France, les États-Unis et les Pays-Bas restent en tête de liste.